

n°21 - hiver 2007



# FuturWest

*le futur est notre passion*

*le futur est notre passion  
le futur est notre passion  
notre passion  
passion*

## Dans les prochains numéros

L'association dans le monde : un espace démocratique ?

Entrepreneurs 2020

Souveraineté – association ou fédéralisme ?

Prospective & Politique

Le temps des villes

Le futur et les futurologues

Les 50-70 ans dans la société française, aujourd'hui et demain

L'avenir de l'humanité passe par l'Afrique

La fête

Les flux agro-alimentaires dans le monde

...

*La revue futurWest est une publication du Groupe FUTUROUEST*

*Éditée par la Sarl de Presse futurWest*

*au capital de 535€ - SIRET : 430 184 259 00017*

*3 Boulevard Cosmao Dumaouié 56100 Lorient*

*Tél. 33 (0)2 97 64 53 77 - Fax 33 (0)2 97 64 43 71*

*Direction de la Publication : liam.fauchard@futuouest.com*

*conception graphique : www.leschahuteurs.com*

*ISSN 1633 – 1060 / Dépôt légal : Premier trimestre 2007*



# Sommaire

Envoi : The world turned upside down	02
Cogito : L'Association, un espace démocratique ?	04
Du côté des futurs possibles : Sélections, bibliographie, Web	13
Nouvelles du Groupe Futurouest	27



## THE WORLD TURNED UPSIDE DOWN

Yorktown le 19 Octobre 1781. C'est dans un silence total que les troupes anglaises de Cornwallis, en rang, sortent de la citadelle, vaincus par les alliés Rochambeau et Washington. Ces derniers ont interdit toute manifestation d'hostilité.

L'esprit des lumières, c'est aussi respecter le malheur des vaincus, compatir à la souffrance des hommes et ne pas en rajouter par de dérisoires humiliations.

La musique des Anglais joue « *The World Turned Upside Down* », soit « *Le Monde tourne à l'envers* », humour typiquement britannique.

**L'esprit des lumières, c'est aussi la pédagogie de l'intelligence.**

PEDAGOGIE DE L'INTELLIGENCE vs DOCTRINE DE LA PEUR

Faut-il avoir peur du Progrès ?

Etrange question en ce début du 21ème siècle qui voit la situation de millions des femmes et d'hommes, tant sur les plans matériels qu'immatériels, s'améliorer.

Meilleure alimentation, progrès médicaux répartis, assainissements collectifs, éducation élargie, durée de vie accrue etc...

Et que dire de la situation française ! Oui, mes enfants vivent mieux que moi à leur âge, oui mes enfants et mes petits – enfants vivront mieux que moi !

Ma dernière petite fille est née dans un univers de confort domestique, de connaissances et de savoirs en tout genre, de moyens de mobilité de plus en plus sophistiqués, de moyens de télé-tout ce qu'on veut, d'équipement des ménages extra-ordinaire, de libertés diverses ...bref, tout un ensemble de chose dont je ne rêvais même pas étant adolescent.

Et le Progrès ferait peur ?

Ne sommes-nous pas confrontés ici à une absence de pédagogie largement imputable au tambour médiatique dominant qui surfe jour après jour sur la doctrine de la peur ?

[1] Or, comme chacun sait, la peur est mauvaise conseillère. A cette doctrine de la peur, nous opposons la pédagogie de l'intelligence. Prenons quelques exemples.

Nanotechnologies (sciences de l'infiniment petit). Elles portent en elles des espoirs (peut être même excessifs) que ce soit pour la micro-chirurgie, des matériaux fins ET extrêmement résistants, la construction d'assemblages moléculaires générant des économies de matière première considérables etc...

Génétique (sciences du vivant). Les implications des découvertes déjà faites et à venir sont telles qu'il est légitime de mettre en avant des considérations éthiques. Mais qui sera indifférent au fait de pouvoir soigner des maladies inexpugnables à ce jour, régénérer des membres atrophiés, rendre la vue, donner une espérance de vie à un enfant... ?

# THE WORLD TURNED UPSIDE DOWN

## suite

Fusion nucléaire. C'est le prototype ITER qui nous dira s'il est possible demain de construire des générateurs produisant une énergie quasiment infinie en induisant très très peu de déchets. Mais qui refuse les bienfaits rayons du soleil ?

La conquête spatiale. Là, c'est encore plus fort, parce que les coûts sont ridiculement bas. Aux USA, la nation qui dépense le plus pour l'Espace, un américain dépense en moyenne annuelle 20\$ pour l'Espace, 35\$ pour Halloween, 650\$ pour sa santé, 1200\$ pour la défense militaire. Et pourtant, couche-culotte, airbag, frein carbone, microchirurgie etc., tout cela nous a été apporté par les missions spatiales. Et qu'y a-t-il de plus Développement Durable que la technologie spatiale ? *« Le fait même de vivre dans un monde fermé oblige à résoudre des problèmes écologiques – au sens le plus noble du terme – à travers le cycle du carbone. Tout au bout de la chaîne il y a le recyclage intégral des déchets. L'oxygène de la station provient de l'urine des astronautes. On consomme peu, on réutilise beaucoup, on rejette très peu. »* [2]

Ma carrière scientifique m'a appris une chose : il n'existe aucune découverte faite par l'homme qu'il n'ait tenté de mettre en application. Pour le meilleur et pour le pire. Mais, toute application renvoie à notre éthique, à notre responsabilité, pas à la peur.

*« La science nous instruit sur le monde, pas sur la façon de nous y comporter »,*  
écrit le physicien **Wiktor Stoczkowski**.

A quoi le philosophe **Jean-paul Sartre** aurait pu lui répondre  
*« Les hommes sont tous libres, responsables et sans excuses ».*  
Evidemment ... [3]

**Liam FAUCHARD / Août 2006**

[1] = Concernant le changement climatique, voir notamment le dernier livre de l'écologiste James LOVELOCK, *The revenge of Gaia*, Allen Lane, qui met en garde contre des modélisations simplistes, voire idéologiques, et cherchant avant tout à faire peur au lieu d'ouvrir des hypothèses reflétant la complexité des phénomènes.

[2] = Robert LAINE, *EADS Space*, *Espace Magazine*, Octobre 2006

[3] = La pédagogie de l'intelligence est pratiquée depuis des lustres chez nos voisins nordiques sous formes de « conférence de consensus » ou de « forum hybride ». Cela consiste à faire dialoguer des profanes (tirés au sort, mais oui) avec des experts. Les profanes sont documentés d'une manière impartiale et leurs dialogues avec les experts – en public – amènent ceux-ci à accepter les critiques présentées et à rechercher les leviers pédagogiques les plus précis pour expliquer les avantages et les inconvénients de telle ou telle application scientifique, lesquels sont, in fine, évalués conjointement, et non plus unilatéralement.

Les promoteurs de la loi de 1901 concernant les associations ne pouvaient imaginer l'essor que ce dispositif connaîtrait, et surtout le mode d'appropriation qu'en feraient les citoyens.

Durant la première moitié du XXe siècle, les associations se constituèrent selon le modèle en vigueur à la fin du siècle précédent. Cette période servit en quelque sorte de référence. La loi de Juillet 1901 ouvrit le champ de liberté qui faisait jusqu'alors défaut.

Au lendemain de la deuxième guerre mondiale on assista à une réelle mutation qui certes ne fût pas brutale, car accompagnant la transformation de la société, mais néanmoins affichant un réel tournant dans les possibilités offertes par la structure associative.

Depuis les années 1970, il se crée annuellement en moyenne autant d'associations qu'il s'en est créé au cours de toute la première partie du siècle, soit environ 40 000 (1). Non seulement l'évolution des statistiques de création est significative, mais l'univers que constitue le tissu associatif, depuis les soixante dernières années l'est tout autant, en raison de sa considérable diversité.

Cette mutation est sans doute loin d'être totalement achevée...

## I- L'ÉVOLUTION DU MODÈLE ASSOCIATIF.

### 1- LA MODÉLISATION DU CONCEPT D'ASSOCIATION ; BREFS RAPPELS.

Un double constat s'impose concernant la première partie du XXe siècle : D'abord, les associations qui se créent respectent assez fidèlement l'esprit initial de la loi. Des individus se regroupent pour mettre en commun et en œuvre des projets d'activité qu'ils entendent pratiquer dans un esprit d'entraide et de manière tout à fait bénévole. Les domaines privilégiés seront : le sport, les pratiques artistiques, le divertissement, (on n'évoque guère la notion de loisirs qui émergera plus tard), les mouvements de jeunesse, l'entraide sociale (déjà initiée à la fin du XIXe siècle)...

Ensuite, le mode d'administration sera la stricte reproduction des sociétés de secours (qui deviendront les Sociétés mutualistes), et autres sociétés sportives, musicales... qui emprunteront, sans doute au domaine industriel ou communal leur mode d'administration, que la loi de 1901 ne préconisait pas, c'est-à-dire : Une assemblée générale des adhérents qui se dote d'un comité directeur et d'un bureau (Président, Trésorier, Secrétaire...). La loi de 1901 a ainsi permis d'édifier rapidement une forme d'archétype. Évidemment ce système perdure encore actuellement. Il ne semble pas devoir être remis en cause, sans doute faute d'imagination, et parce que le modèle semble avoir fait ses preuves, inéluctablement reproduites.

Après la libération, les demandes nouvelles d'une société en pleine évolution vont venir partiellement bousculer l'ordre ainsi établi. Partiellement toutefois, car des constantes persistent au sein du monde associatif : les mêmes objets de créations dominent (sport, loisirs, culture), les mêmes modes de gouvernance se perpétuent.

C'est par un recours croissant à l'association et par une grande diversité de ses modalités d'application, que celle-ci va connaître un extraordinaire développement.

Parce que le paysage associatif est amené à se transformer, faut-il autant parler de dévoiement de la loi 1901, ou plutôt d'une extraordinaire expansion ?

# L'ASSOCIATION, UN ESPACE DÉMOCRATIQUE ?

## suite

### 1- L'ÉVOLUTION DU MODÈLE ASSOCIATIF.

#### 2- QUELQUES INDICES DE CETTE MUTATION.

##### - L'association : nouvel acteur économique.

Par une croissance logique et une évolution naturelle, certaines associations deviennent gestionnaires d'authentiques services d'intérêt général. Cela conduit certaines d'entre elles à progressivement se professionnaliser. Dans certains domaines, tels que ceux de l'action sociale (enfance, troisième âge...), de la culture (maisons de la culture), des loisirs, du tourisme (centres de vacances), de la formation... les associations vont devenir, par le nombre de leurs salariés et l'importance de leur budget de véritables entreprises. Elles constituent aujourd'hui, avec les mutuelles et les coopératives, un secteur important de l'économie sociale. Elles représentent près de 5% de l'effectif des emplois salariés. Certains acteurs de l'économie de marché parlent là de dérives. S'il s'agit bien d'une métamorphose progressive et normale, il convient cependant de souligner que le «*costume associatif*» peut parfois apparaître un peu étroit, au regard de certaines contraintes fonctionnelles et fiscales.

Nous reviendrons sur cet aspect au point : II . 4.

##### - L'usage para public de l'association.

C'est sans doute à tort, que certaines associations créées à l'initiative des pouvoirs publics (collectivités territoriales ou Administrations), ont été qualifiées de «*faux nez de l'Administration*». Pourquoi l'appareil d'État devrai-il se priver d'outils d'intervention, que le cadre trop étroit de la législation ne lui permet pas de mettre en œuvre directement ? Où bien ce type d'association a une utilité, et convient-il alors de renforcer transparence et conformité à la loi, ou bien il s'apparente à de la gestion de fait et doit alors recouvrer de la légitimité ou disparaître. Mais il faut cependant considérer que bien de ces «*faux nez*» pourraient, à peu de retouches près, se doter d'une réelle dimension associative et sortir de cette absurde ambiguïté ou clandestinité !

##### - L'importance des réseaux associatifs

Bien que la première fédération sportive ait été créée en 1884 (la Fédération Sportive de Gymnastique), l'organisation hiérarchisée du mouvement associatif s'est surtout développée durant et après la deuxième guerre mondiale. Après le domaine sportif, notamment pour l'aménagement de la compétition, de nombreuses familles associatives se sont organisées en Fédérations ou en Unions, se calquant grosso modo sur le découpage de l'administration publique. Dans ce domaine, l'échelon régional est apparu après les premières lois de décentralisation. Ces réseaux constituent de réels soutiens au monde associatif en même temps qu'ils apportent une très grande cohérence à ceux qui en sont membres. Ils peuvent aussi constituer de véritables bastions si le fonctionnement démocratique ne fait pas l'objet d'une constante vigilance. Le mouvement sportif est dans ce domaine significatif et exemplaire.

##### - Les fonctions représentatives de l'association.

Après les associations familiales invitées par le gouvernement de Vichy à se rassembler au sein de la Conférence nationale de la famille, puis les associations de parents d'élèves, conviées par élection, à être présentes dans les établissements scolaires, puis encore les associations de locataires à siéger au sein des organismes d'HLM, la fonction représentative des associations semblent devoir se vulgariser. Les associations ne sont pas conçues pour ça et pourtant cette pratique semble bien devoir se généraliser. Aujourd'hui les derniers actes de la décentralisation ont abouti à la création de Conseils de développement, offrant aux associations de nouveaux espaces de concertation. La prise en considération de la réalité associative par les pouvoirs publics représente une bonne avancée. Cependant on peut craindre que les associations qui se constituent volontairement autour d'objectifs précis soient amenées à devenir représentatives de populations, hors d'un positionnement, démocratiquement parlant, d'une effective légitimité.

# L'ASSOCIATION, UN ESPACE DÉMOCRATIQUE ?

## suite

### II - TENDANCES CONFIRMÉES DE CETTE ÉVOLUTION.

#### 1 - L'INTÉRÊT DE L'ASSOCIATION ÉPHÉMÈRE.

Tout laisse entrevoir que les récentes évolutions constatées au sein du paysage associatif au cours de ces dernières décennies, pour répondre aux besoins et évolutions de la société, devraient se confirmer dans le futur.

Le terme «*d'association de fait*» est peu usité et pourtant ce mode d'association est parfaitement légitime. La population jeune y recourt souvent, sans en avoir toujours conscience. De nombreux projets temporaires, (groupes musicaux, échanges ou voyages internationaux, action humanitaire...), naissent, vivent et disparaissent en utilisant cette forme souple, dont les modes d'organisation sont fréquemment informels. Néanmoins le dispositif légal existe bien, et permet à des groupes de se donner, pour un temps peut-être, des objectifs concrets. Il suffirait souvent d'une petite dose de formalisme - un simple contrat entre les instigateurs -, pour que cette forme se généralise et constitue une sorte de terrain d'expérimentation et d'évolution vers une forme plus structurée. Les projets initiés sous cette forme peuvent aussi délibérément demeurer éphémères, car telle est aussi leur vocation. Il faut toutefois souligner que l'autonomie financière de ce dispositif associatif reste limitée. L'association non déclarée peut certes ouvrir un compte bancaire, recevoir des financements privés, mais ne peut bénéficier d'aides publiques. Pour palier cette carence, ce type d'association peut se faire «*héberger*» ou parrainer par une association déclarée. Cette situation ne peut être évidemment que transitoire ou temporaire.

Cette forme d'association, peu répandue, peu reconnue est souvent à l'origine de nombreux projets ou initiatives dont la dimension collective expérimentale et formatrice constitue néanmoins un plus pour la société.

### II - TENDANCES CONFIRMÉES DE CETTE ÉVOLUTION.

#### 2 - L'INTÉRÊT DE L'ASSOCIATION ÉPHÉMÈRE.

Tous ceux qui ont été confrontés à la création d'une association doivent savoir que l'épreuve de rédaction des statuts donne lieu à un exercice d'un conformisme opposé à l'esprit de la loi, et parfois même, aux objectifs et à l'esprit de l'association en cours de création.

Trop souvent ce conformisme prend l'ascendant sur le bon sens et les volontés affichées. Parce qu'un jour - en supposant que ce temps soit aujourd'hui révolu - une administration a inventé «*des statuts types*», on est ainsi venu se substituer à l'imagination des initiateurs. Parce que trop souvent on a oublié que les statuts devaient être avant tout l'habillage souple d'un projet, on y a introduit des modalités inutilement contraignantes. Les services concernés des Préfectures commettent parfois un excès de zèle, quand ils exigent des modalités d'organisation que la loi ne demande pas. Par exemple, une assemblée d'adhérents - assemblée qui n'a nul besoin d'être générale - peut se doter d'un simple Bureau, dont le responsable juridique n'est pas obligé de revêtir le titre de Président. Sauf dans les cas où le nombre des adhérents est important, il n'est pas nécessaire de se focaliser sur le principe trop répandu de l'assemblée générale annuelle, qu'on prétend souvent qualifier de souveraine, alors que même ainsi affichée, elle ne l'est pas toujours. Ce genre de formalisme sert surtout de référence ou de garant démocratique !...

Dans ce domaine des prises de consciences semblent petit à petit poindre, mais les procédures rituelles ont encore la «*peau dure*» !.. Plutôt que recourir aux modèles traditionnels d'organisation, il suffit d'un peu d'imagination pour concevoir celui qui convient le mieux au projet mis en œuvre. Par exemple, les initiateurs d'un projet peuvent décider de se constituer en Conseil et de se choisir un Bureau, avec ou sans Président...



# L'ASSOCIATION, UN ESPACE DÉMOCRATIQUE ?

## suite

### II - TENDANCES CONFIRMÉES DE CETTE ÉVOLUTION.

#### 3 - L'USAGE DE L'ASSOCIATION «PARA-PUBLIQUE».

Au regard d'une certaine éthique ou simplement en référence aux concepts fondateurs, l'association créée pour répondre à des fonctions initiées par une instance publique, apparaîtrait donc comme une sorte de dérive ? Bien que la loi de 1901 n'ait pas été faite pour ça, il ne peut néanmoins s'agir d'une quelconque sorte de maladie honteuse. Si le costume de la fonction publique s'avère trop étroit pour développer des missions dont l'intérêt général est jugé opportun, pourquoi qualifier de «*faux nez*», un tel outil juridique pratique, à condition que celui-ci affiche une parfaite transparence, autant dans son fonctionnement (sa composition) que dans son financement. C'est parfois l'aspect improvisé, bricolé, voire même occulte qui est suspecté et effectivement critiquable, alors qu'il suffirait simplement d'un affichage clair des attendus et de l'opportunité de telle mise en œuvre pour que les suspicions et les défiances se dissipent. Il convient également, et surtout que les rapports avec l'Administration instigatrice et la dite association, soient parfaitement transparents et évite toute forme de gestion de fait, (l'association «*bidon*»). Cela vaut pour les moyens financiers, les modalités fiscales, et la clarté des mises à disposition de personnels, lorsque la situation se présente. N'oublions pas que les facultés de la loi sur les associations est une appropriation des citoyens, pouvoirs publics compris !...

### II - TENDANCES CONFIRMÉES DE CETTE ÉVOLUTION.

#### 4 - L'ASSOCIATION, RÉEL ACTEUR ÉCONOMIQUE.

C'est vraisemblablement par pudeur ou prudence que l'on préfère considérer aujourd'hui l'association comme «*acteur de l'économie sociale et solidaire*», alors que sa place effective dans l'économie est incontestable. Par contre, l'association peut contribuer à rendre l'économie plus sociale et surtout plus solidaire. Ni les appellations ni même la forme des statuts ne suffisent à garantir la sincérité des intentions et des finalités affichées. Une des maximes d'Henri Bergson pourrait tout à fait s'appliquer - entre autres - à l'économie : «*Ne pas s'attacher à ce que déclarent les individus, mais davantage à ce qu'ils font...*» On y gagnerait beaucoup en clarté de lecture de l'économie, et ainsi pouvoir apprécier ou détecter les réelles dimensions sociales et solidaires.

De nombreuses entreprises se sont développées ou créées (2) pour la gestion de services que l'on peut parfaitement qualifier d'intérêt général, et avec d'autres finalités que celle de faire du profit. S'il ne s'agit pas là d'un «*détournement*» de la loi sur les associations, il convient cependant de souligner que cette forme d'extension - gestion quasi exclusive pour le compte de tierces personnes - ne correspond pas réellement à l'esprit de cette loi. Par ailleurs l'habillage juridique que constitue la loi de 1901 ne semble pas le meilleur support susceptible de garantir un fonctionnement cohérent, voire la pérennité, ou de réelles stratégies de développement.

Il ne peut être question de modifier la loi de 1901; quelques tentatives malheureuses ont déjà et légitimement échoué. À partir d'un constat sommaire de la situation, il semble aujourd'hui possible de proposer un habillage juridique mieux approprié à des tâches de gestion, tout en restant très proche de «*l'esprit associatif*», et tout en laissant à l'Association 1901 un champ de liberté et des perspectives de croissance qui sont loin d'être saturées.

# L'ASSOCIATION, UN ESPACE DÉMOCRATIQUE ?

## suite

### - PARTANT D'UN CONSTAT :

- De nombreux responsables associatifs bénévoles, confrontés à ce statut exclusif de gestionnaire, déplorent de devoir assumer des fonctions pesantes et accaparantes (gestion financière, de personnel, etc...), auxquelles ils n'étaient pas préparés et qui tendent à rebuter les meilleures volontés, ou/et les éloigner du projet et des objectifs essentiels ou initiaux de l'association où ils ont fait le choix de s'investir.
- L'encadrement professionnel actuel, par ses compétences et son implication de plus en plus confirmées, se trouve souvent en situation de «*dirigeant de fait*» ou sans réelle délégation de direction. Le poids et la nature des missions que cet encadrement doit assumer sont insuffisamment définis, reconnus, ou parfois même légitimes, et devraient être plus formellement avalisés.
- Le statut de la SCIC (Société coopérative d'Intérêt Collectif) ne correspond pas à toutes les perspectives d'évolution parfois envisagées, et certaines associations, confrontées à une alternative de modification statutaire, n'ont d'autre solution que celle de devoir opter pour une forme d'entreprise de caractère industriel et commercial, (S.A. ou S.A.R.L.).
- Un nombre croissant de jeunes entrant ou déjà présents dans la vie active, (non exclusivement dans le champ associatif), aspire à s'investir professionnellement dans des entreprises où la quête quasi exclusive du profit ne soit pas la finalité première.
- Par ailleurs, un potentiel insoupçonné de forces militantes ne demande qu'à soutenir des projets innovants, sur d'autres valeurs éthiques que celles du profit, à condition que leur implication soit fondée sur les bases d'un engagement bénévole «*raisonnable*», motivant et désintéressé.
- Beaucoup de responsables «*d'associations de gestion*» – désignons-les ainsi - affrontent avec beaucoup d'appréhension les problèmes de concurrence, de fiscalité, d'affectation des bénéfices, de remboursements de frais... La procédure de dérogation, souvent évoquée, ne constitue pas la meilleure solution, et risque, paradoxalement de déstabiliser le monde des «*associations ordinaires*.»
- À l'heure où l'économie de profit, - celle qui doit satisfaire les exigences d'un actionariat mondial de plus en plus puissant -, les réponses qui concernent les domaines de l'intérêt général (pour ne pas parler des services publics !), constituent aujourd'hui un réel marché potentiel. Le temps n'est-il pas venu de songer davantage à mettre en œuvre des moyens de réactions concrets au lieu de rechercher des moyens de protection ?

# L'ASSOCIATION, UN ESPACE DÉMOCRATIQUE ?

## suite

### - ÉMETTONS DES PERSPECTIVES :

- En proposant un nouveau dispositif juridique – un de plus pourrait-on peut être dire ? – il ne s'agit pas de déstabiliser le monde associatif, mais de proposer ou permettre une clarification de fonctionnement et d'intervention; fournir des outils supplémentaires à l'économie sociale, en s'inspirant des mêmes principes de gestion désintéressée et de la même simplicité de mise en œuvre que l'association. Il ne s'agit nullement de proposer un quelconque «*bricolage juridique*» mais d'envisager un réel outil de développement pour l'économie sociale en direction exclusive des domaines d'intérêt général, domaines qui ne peuvent être livrés à la seule loi des marchés. Développer l'économie sociale n'exclut pas également de contribuer ainsi à agir contre les dérives d'immoralité qu'affiche l'économie mondiale actuelle ?...

### - QUELS EN SERAIENT LES PRINCIPES :

- Les initiateurs concrétiseraient leur implication dans une telle instance, non par le règlement d'une cotisation annuelle, mais par l'acquisition d'un titre associatif ou d'une contribution associative : un versement unique dont la globalité cumulée, constituerait la dotation initiale, le capital ou plus judicieusement qualifié de : Fond associatif.

- Par une meilleure définition des missions réciproques, entre bénévoles et professionnels, on pourrait mieux sortir des «*zones de flou*» qui existent trop souvent entre ces différents acteurs d'une association, et deviennent souvent sources de conflits, latents, potentiels ou déclarés. Dans cette proposition, le domaine des décisions et des orientations demeurerait du ressort de la structure politique. La mise œuvre du projet, la gestion budgétaire et du personnel relèveraient de la direction.

- La structure dirigeante, inspirée des C.A. et A.G. des associations, serait simplifiée et normalisée, le mode d'indemnisation serait clairement défini dans ses principes. Les missions et le champ de responsabilités de la direction (ou Équipe de direction) seraient explicitement spécifiés.

- La création d'un tel dispositif juridique n'aurait qu'un caractère optionnel et ne pourrait autoritairement se substituer à ce qui existe déjà; toute évolution d'une association vers ce nouveau dispositif serait décidée par les acteurs directement impliqués, (décision d'A.G.). Il en serait de même pour toute nouvelle création.

- Sans «*concurrer*» l'association, ni ses semblables de la Communauté Européenne, une telle structure juridique devrait permettre d'étendre cette forme nouvelle d'éthique associative, et les principes de la gestion désintéressée à l'ensemble de l'espace européen.

- Une telle proposition s'inscrirait dans la perspective d'une implication plus forte dans le champ de l'économie sociale, considérant ce concept non figé mais en constante évolution, (ainsi que l'évoque Patrick VIVERET, in «*Reconsidérer la richesse*»). Le champ de l'économie sociale devrait ainsi renforcer ses capacités d'intervention, afin d'être en mesure de mieux résister au mercantilisme et à la concurrence sournoise qui s'accroissent dans le domaine de la promotion et la gestion de services d'intérêt général dont la société a besoin. Ce défi concernerait autant les structures existantes qui doivent s'adapter, que la mise en œuvre de nouveaux services. [3]

# L'ASSOCIATION, UN ESPACE DÉMOCRATIQUE ?

## suite

### II - TENDANCES CONFIRMÉES DE CETTE ÉVOLUTION.

#### 5 - L'ASSOCIATION, ACTEUR POLITIQUE.

Dans certains domaines où l'action politique se révèle défailante, l'association démontre qu'elle peut constituer une sorte de recours, en tant que moyen d'action, de pression, de sensibilisation... Ces domaines nouveaux d'intervention sont nombreux :

Les effets de la mondialisation financière, les problèmes d'environnement, de santé, de consommation, la défense de réalités territoriales, etc... La forme associative est, dans ces nouveaux champs d'intervention, parfaitement légitime. Les citoyens semblent de plus en plus prendre conscience qu'il s'agit là d'une forme intéressante d'organisation et d'action collective. Cette légitimité peut toutefois être contestée, à partir de l'instant où l'association entend s'exposer directement au suffrage universel. Elle quitte alors naturellement le statut associatif pour rejoindre celui du politique.

### III - DE NOUVEAUX RAPPORTS AVEC LES POUVOIRS PUBLICS.

#### 1- BESOINS DE SOUTIEN ET/OU DE RECONNAISSANCE ?

Les différentes perspectives d'évolutions évoquées - possibles, souhaitables ? - impliquent de nouveaux modes de rapports avec les pouvoirs publics, ou la confirmation de certaines avancées esquissées, notamment au cours de l'année du centenaire.

Dans ce propos, il s'agit d'abord d'évoquer les soutiens dont les associations ont besoin ou qu'elles revendiquent, et ensuite de traiter des enjeux proprement relationnels entre les associations et les pouvoirs publics.

Par le poids qu'il représente au sein de la Société, en importance et diversité, le paysage associatif ne peuvent aujourd'hui laisser les pouvoirs publics indifférents. Aussi, les instances représentatives des associations : le CNVA (Conseil National de la Vie Associative), créé en 1981 par le Gouvernement, et la CPCA (Conférence Permanente des Coordinations Associatives), mise en place à l'initiative des dites coordinations, arborent ces questions de soutien (financier, logistique) de façon constante.

Hormis les questions perpétuelles relatives au financement des associations, sur lesquelles nous reviendrons plus loin, le soutien des associations, par le biais de procédures de reconnaissance, ne permet pas d'éviter les ambiguïtés qu'engendrerait toute procédure de légitimation. Illustrons cette appréhension par deux exemples, l'un de nature collective l'autre de nature individuelle : la «reconnaissance d'utilité sociale» et le «statut du bénévole». L'un et l'autre soulèvent les mêmes et incontournables contradictions. Laisser à une juridiction le soin de décréter, parmi les associations, celles qui auraient une utilité sociale et celles qui en seraient dépourvues, constituerait un sacré préjudice au concept de liberté maintes fois affiché et revendiqué. Suggérer un dispositif similaire pour les bénévoles, dont certains pourraient ainsi se voir gratifier d'un statut, relève de la même hérésie. S'il n'est pas indécent que certains acteurs associatifs soient tentés de solliciter, de la part des pouvoirs publics, un peu plus de gratitude, ils ne peuvent mésestimer que toute forme de reconnaissance publique est susceptible d'entraîner au sein des associations, des hiérarchies, des fractures préjudiciables, et mettre à mal les sentiments de liberté et d'autonomie, graduellement conquis. Protectionnisme et autonomie ont rarement fait bon ménage !...

Revendiquer un meilleur droit d'accès à la formation, un meilleur aménagement des modalités de représentation (lié à des missions précises et non des fonctions permanentes), une plus grande clarification des modalités de déductions fiscales des dépenses liées à l'exercice d'une responsabilité ; les requêtes susceptibles d'améliorer la situation des acteurs associatifs ne manquent pas. Ne nous trompons pas de doléance, au nom d'enjeux mal compris ou de perspectives imparfaitement réfléchies.

# L'ASSOCIATION, UN ESPACE DÉMOCRATIQUE ?

## suite

### III - DE NOUVEAUX RAPPORTS AVEC LES POUVOIRS PUBLICS.

#### 2- CONTRACTUALISATION DES RAPPORTS ASSOCIATIONS POUVOIRS PUBLICS.

S'il fallait confiner le champ des relations entre associations et instances publiques au seul octroi des subventions, attribuées en référence à des services estimés rendus, la réflexion n'aurait guère le mérite d'éclairer la question de ces rapports ! É Bien que le principe de la subvention publique - ou sa récusation - demeure pour grand nombre d'associations, la seule occasion de rencontre avec les pouvoirs publics, ces relations se sont au fil des années considérablement étendues et modulées.

Outre que l'État a toujours le pouvoir de légiférer sur la loi de 1901, il ne peut toutefois se risquer à toucher un cheveu de cette loi, - de malheureuses tentatives passées l'en dissuadent - mais seulement et subtilement agir à la marge, (la fiscalité, les conditions d'exercice des responsabilités, les clauses d'agrément...). Cependant, il n'y a pas de domaine où l'intervention publique puisse se faire sans une consultation des structures concernées. Toutefois, faut-il le rappeler, le monde des associations n'est pas homogène - c'est une de ses riches particularités -, et ce qui peut constituer un dispositif opportun pour les unes, par exemple les grandes «associations employeurs», ne le sera pas forcément pour les petites associations locales. Deux risques se présentent : Où bien, en référence unique au monde des associations organisées en réseaux, on légifère pour toutes, où bien on procède par dérogation, (exemple, pour la rémunération des dirigeants), contribuant ainsi à désolidariser le monde associatif.

Il ne s'agit pas là de mettre les pouvoirs publics en accusation car peu de réformes proposées émergent sans l'implication forte des structures représentatives, ou de celles qui sont influentes ou émanant de responsables associatifs reconnus. À partir de quelques exemples simples ou courants, voyons comment des dérives peuvent se faire jour, et faire jurisprudence ; ou au contraire comment juridictions de droit privé et de droit public peuvent parvenir à «faire bon ménage».

- En évoquant plus haut la fonction croissante de représentation qui semble concerner de plus en plus les associations, les acteurs eux-mêmes peuvent se rendre complices de certains risques de dérives. Il est (souvent) gratifiant, pour un président d'association, d'être sollicité pour siéger au sein d'une instance consultative. Cette forme implicite de contribution est plutôt gratifiante. Toutefois, bien qu'en pareille circonstance, on tende à parler de démocratie participative - comme si la démocratie ordinaire était insuffisante -, un président d'association ne peut légitimement se prononcer seul, sur des sujets autres que ceux qui font l'objet de l'association qu'il préside. En pareil cas, ce devrait être l'ensemble des associations territoriales qui œuvre dans un domaine commun ou voisin qui devrait être sollicité. Les choses se déroulent rarement ainsi. L'élu associatif se satisfaisant parfaitement d'avoir fait l'objet d'une sollicitation personnelle peut même se dispenser de devoir en rendre compte...

- La deuxième illustration concerne la généralisation du principe des conventions de financement pluriannuelles, (suite ou non à appel d'offre). À condition d'éviter que la règle ne devienne systématique, il s'agit d'une forme très positive de coopération. Le systématisme peut en effet réduire l'association signataire, à un prestataire de service banalisé, au même titre que n'importe quelle autre entreprise. Si l'association ne doit déroger ni aux règles fiscales ni au droit du travail, elle ne peut, pour autant s'assimiler à une entreprise de «profits distribués» et s'exposer à une concurrence inter associative stérile. Tout conventionnement ne peut faire abstraction de la dimension d'intérêt général de la structure contractante. Si de telles règles peuvent (doivent ?) figurer dans un texte de convention, elles doivent se démontrer dans la pratique perceptible, déclarée (donc transparente) de l'association. La deuxième illustration concerne la généralisation du principe des conventions de financement pluriannuelles, (suite ou non à appel d'offre). À condition d'éviter que la règle ne devienne systématique, il s'agit d'une forme très positive de coopération. Le systématisme peut en effet réduire l'association signataire, à un prestataire de service banalisé, au même titre que n'importe quelle autre entreprise.

# L'ASSOCIATION, UN ESPACE DÉMOCRATIQUE ?

## suite

Si l'association ne doit déroger ni aux règles fiscales ni au droit du travail, elle ne peut, pour autant s'assimiler à une entreprise de «profits distribués» et s'exposer à une concurrence inter associative stérile. Tout conventionnement ne peut faire abstraction de la dimension d'intérêt général de la structure contractante. Si de telles règles peuvent (doivent ?) figurer dans un texte de convention, elles doivent se démontrer dans la pratique perceptible, déclarée (donc transparente) de l'association.

- La troisième illustration concerne la situation posée par la présence de représentants des pouvoirs publics, comme membres de droit d'association. Comme s'il s'agissait de renforcer ou pérenniser des modalités de contrôle interne, les responsables associatifs ont sans doute, eux-mêmes inventé cette stupide procédure, devenue coutumière et dans certaines circonstances officialisées ; (exemple : les C.A. d'institutions culturelles). La présence d'un représentant des pouvoirs publics au sein d'un conseil d'administration, avec voix délibérative, n'est pas neutre. On ne peut faire de celui-ci un membre comme un autre puisqu'il est «juge et partie». Compte tenu de l'importance de certains objectifs confiés à une association, il peut être admissible que la collectivité publique concernée soit singulièrement impliquée. Il pourrait être alors convenu que celle-ci soit alors conviée à siéger comme un invité permanent, sans voix délibérative. Si cette procédure ne semble pas devoir être admise, il ne faut pas alors recourir à la gestion associative, et plutôt recourir à la gestion par régie publique. Concluons ce point, en soulignant que les associations ont entre leurs mains l'essentiel des recettes susceptibles de conduire au mieux les rapports à entretenir avec les pouvoirs publics.

#### IV - CONCLUSIONS OU PERSPECTIVES.

*Si le XX<sup>ième</sup> siècle a été celui de l'expérimentation, le XXI<sup>ième</sup> peut devenir celui d'un nouveau développement. Évidemment ce développement ne peut se concevoir sans l'appui raisonné des pouvoirs publics.*

*Mais les réels acteurs de ce développement devront être les acteurs associatifs eux-mêmes [4]. Il faut pour cela que l'imagination prenne davantage l'ascendant sur l'auto censure ou la frilosité.*

*Tous les acteurs concernés doivent s'ouvrir encore plus à la formation, afin de savoir mieux entreprendre et échapper au phénomène frustrant de la reproduction [5].*

*Il faut aussi que les acteurs associatifs investissent davantage les espaces de concertation et de confrontation, au besoin en en créant de nouveaux. La multiplication des terrains de confrontation peut susciter l'émulation et constituer un excellent remède à la concurrence, encore trop préjudiciable à la dynamique associative.*

*C'est enfin par un renforcement des compétences que les responsables associatifs seront en capacité de mieux résister aux procédures, parfois surnoises, d'instrumentation et offrir avec plus de conviction, à une société qui en a bien besoin, des espaces d'utopie attrayants, d'autres raisons d'entreprendre, afin que l'économie de profit cesse de constituer la seule référence possible pour des porteurs de projet.*

**Maurice LEFEUVRE**  
Président de Fonda Ouest

[1] = Certaines données indicatives ou chiffrées sont puisées dans les travaux publiés par le laboratoire d'économie sociale, ou du centre Matisse.

[2] = Selon les sources consultées et la nature du regard porté, le nombre des associations gestionnaires de «services pour tiers» oscillerait entre 25 000 et 90 000. Mais quel que soit ce nombre, on estime qu'elles emploieraient plus de 80 % de l'effectif salarié du secteur associatif.

[3] = Un schéma statutaire a été élaboré. Il est disponible à la FONDA.

[4] = La notion d'acteurs recoupe ceux que l'on désigne tantôt comme bénévoles, tantôt comme militants, et l'ensemble des salariés des associations.

[5] = L'Université de Nantes et Fonda Ouest se sont associés depuis 2002 pour mettre en œuvre une formation diplômante d'Acteurs de la Vie Associative (le DUAVA).

## DU CÔTÉ DES FUTURS POSSIBLES

*La France est un Pays étrange, dont certaines bizarreries étonnent toujours l'Europe et le Monde. Il est sans doute peu de nations où l'on célèbre autant la raison, les idées générales, l'universel, l'ouverture au monde, tout ce qui est grand, neuf, généreux. Et pourtant la France n'a rien à envier à personne en ce qui concerne la défense des particularismes, des statuts, des terroirs, des situations acquises. On y brocarde volontiers les puissants – mais l'on y attend toujours le grand homme E..*

*Quelle cohérence dans tout cela ? S'agit-il d'héritages singuliers propres à chaque domaine de la vie sociale ou de quelque chose de plus vaste, d'une conception de la vie en société – d'une culture – qui marquent tous les aspects de l'existence ?*

*Dans l'essai présenté ici, l'auteur a réuni sa grande connaissance des spécificités et des différences françaises par rapport aux Américains, aux Allemands, aux Anglais, à d'autres européens. La comparaison met en lumière avec précision ce que la France, éprise de "grandeur", a de vraiment singulier, la conception de l'homme et de la société qui est au cœur de sa culture et ce qui en découle pour la vie économique et sociale, l'appréhension du marché du travail et du chômage, le sens de la hiérarchie, l'enseignement, l'accueil et l'insertion des immigrés.*

*Même si des réformes sont nécessaires, ce « modèle social français », très lointainement et très profondément enraciné, n'est pas sans atout, et il serait déraisonnable de la jeter sans plus aux orties de la mondialisation.*

**Phillipe d'IRIBARNE**  
**L'étrangeté française**  
**Seuil – 2006 – 300 pages**

Dans un premier chapitre, l'auteur présente les différentes conceptions de la liberté, en se limitant toutefois aux univers proches de la France : monde anglo-saxon, Allemagne et quelques incursions dans les univers scandinaves. On retiendra notamment les remarques sur le fait que la liberté « anglaise » se fonde sur la propriété et le fait d'en faire ce que bon semble au propriétaire ; tandis que l'approche française louvoie en continu entre une aspiration à l'égalité – politique et économique – et une appropriation collective de la sphère publique à laquelle il est demandé de laisser libre et d'assister, simultanément.

Dans le chapitre intitulé « *Des conceptions rivales de ce qui élève* », on note que la France, dans une sorte de symbiose conflictuelle entre le désir de grandeur et l'idéal d'égalité vit dans une contradiction permanente. D'un côté, dans un registre politique et juridique, elle a proclamé solennellement que la notion de noblesse n'a plus cours et que tout citoyen est l'égal de l'autre. Mais, dans le même temps, dans un registre social, pour lequel il existe un abîme entre ce qui est noble et ce qui est bas, cette égalité est quotidiennement bafouée. La tension est permanente entre une loi qui proclame l'égalité et des mœurs qui en écartent. Et les promesses non tenues alimentent chez ceux qui les prennent au sérieux, une rancœur qui s'exprime en grogne permanente et explose parfois en bouffées de colère.

Par ailleurs, les Français cultivent des rapports ambigus à l'autorité. Ceux-ci étonnent par leur côté souvent passionnel et ambigu. D'un côté la France a la réputation d'être un Pays hiérarchisé ; de l'autre, les Français passent pour particulièrement rebelles à l'exercice de toute autorité. De fait, on a bien là deux pans de la réalité qui coexistent. Les conceptions de l'autonomie et du devoir qui marquent la France laissent la place à des formes très diverses d'autorité, qui incluent, parmi d'autres des rapports marqués par un esprit frondeur ou par une vraie révérence.

## DU CÔTÉ DES FUTURS POSSIBLES

### suite

On a du mal à imaginer en cette année du centenaire de la Charte d'Amiens adoptée par le congrès de la CGT de 1906 la volonté qui y était exprimée « *La CGT groupe, en dehors de toute école politique, tous les travailleurs conscients de la lutte à mener pour la disparition du salariat et du patronat* ». Vous avez bien lu... Quant au projet de la CFDT des années 1970, il prévoyait que les travailleurs « *deviennent collectivement leur propre employeur* ». De nos jours, les travailleurs ne sont toujours pas leurs propres maîtres. Il y a là une formidable ambiguïté ... déjà relevée dans un ouvrage précédent de **Philippe d'Iribarne** sur « *la logique de l'honneur* ». Le salarié français court après un statut, le salarié américain après une ressource financière. Le salarié français brocarde les « *petits boulots* » ; le salarié américain de se sent pas déshonoré de changer de job, voire même en y perdant provisoirement au change.

Pour le Français, cette rencontre du statut et du marché fait que, dans la vie du travail, tout être humain est regardé selon les circonstances dans trois perspectives très différentes, qui font appel à des manières de s'exprimer également très différentes. Dans une première perspective on considère une personne dans sa dignité, à la fois sa dignité fondamentale de personne humaine et la respectabilité qu'implique son âge, ses responsabilités passées, professionnelles ou familiales, ses titres scolaires, son dévouement pour la communauté, en bref tout ce qui affecte sa position sociale. Dans une seconde perspective, on la considère comme un outil, ou une machine, interchangeable avec d'autres outils ou d'autres machines ayant des propriétés techniques similaires, avec une capacité productive, un rendement, une efficacité, un rapport qualité / prix ; on la définit par quelques propriétés générales telles que niveau de qualification, issue de telle ou de telle université. Dans une troisième perspective, on s'intéresse toujours à ce qu'on peut tirer de chacun, mais moins à la manière de l'ingénieur qu'à celle du maquignon. Chacun est examiné sous toutes les coutures, scruté dans son apparence, sondé dans son tréfonds.

Or, la rencontre d'une économie où la logique de marché règne en maître et d'un monde du travail voué à la défense des statuts est productrice d'exclusion. On peut donc imaginer deux grandes manières de sortir de l'impasse : soit se mettre de manière cohérente dans une logique de marché, soit au contraire y échapper de manière radicale.

Les dégâts sociaux provoqués par la pression du marché incitent à s'arc-bouter bec et ongles sur la défense des statuts. Simultanément, quand les droits acquis apparaissent comme autant de privilèges qui entravent un bon fonctionnement de l'économie, les combats jusqu'au-boutistes menés pour les défendre incitent à penser qu'il n'est de salut que dans le marché. Echapper à ce cercle vicieux suppose de renoncer simultanément à la sacralisation et du marché et du statut.

Si **Phillipe d'Iribarne** est assez à l'aise dans ses descriptions de l'égalité à la française et des conséquences que cela a sur le monde socio-économique, il ne propose cependant guère de solutions ou même simplement d'objectifs.

C'est encore plus vrai pour les chapitres consacrés à l'école et à l'immigration. A aucun moment il n'entrevoit qu'une partie des maux vient de l'urbanisation forcenée que les Pays ont connu depuis bientôt deux cents ans pour certains, concentrations humaines qui ont généré les modes de vie et les comportements de révolte que l'on connaît, que ce soit une révolte par abstention ou par violence manifeste.

*In fine, un ouvrage bien décevant par la faiblesse des solutions esquissées.*



## DU CÔTÉ DES FUTURS POSSIBLES

### suite

*Depuis l'effondrement du Communisme, et malgré les attentats du 11 Septembre 2001, une certaine gauche semble fascinée par l'islamisme.*

*Aveuglement tiers – mondiste ?*

*Goût pour une radicalité perdue ?*

*Haine de l'Amérique et d'Israël ?*

*Naïveté ou cynisme ?*

**Caroline FUREST**

**La tentation obscurantiste  
Grasset – 2005 – 170 pages**

**Caroline Furest** n'est pas une scientifique mais son approche du sujet traité se rapproche beaucoup d'une telle démarche. Elle commence donc son ouvrage en citant le dictionnaire Larousse :

Obscurantiste : « *Qui relève de l'obscurantisme ; qui défend l'obscurantisme.* »

Obscurantisme : « *Attitude d'opposition à l'instruction, à la raison et au progrès.* »

De plus, les références des citations faites sont nombreuses et bien documentées en fin de livre de manière à ne laisser aucun doute sur leur nature et leur contenu. Reste l'analyse qui, comme il se doit, appartient à l'auteur.

Pour qui considère que la raison est fille de savoir, elle-même fille de connaissance, le livre de CF est à ranger parmi les œuvres de salut public.

Elle commence par s'interroger sur les interventions qu'elle a observées lors du forum des ONG de Durban. Qui étaient les agitateurs visiblement décidés à transformer une conférence contre le racisme en pugilat ? Des intégristes ou des militants antiracistes ? Les deux. Des islamistes étaient présents à l'évidence pour orchestrer l'opération. A commencer par **Massoud Shaterjee**, président de Islamic Human Rights Commission, une sorte d'Amnesty International islamiste dont l'objet est de « *recueillir et rendre publiques les informations sur les atrocités, oppression et autres abus des droits octroyés par Dieu (sic)* ». Il était très actif durant ces quelques jours. Il s'est notamment chargé de poser devant les journalistes en compagnie de trois rabbins des Netourei Karta, un groupe d'intégriste juifs antisionistes préférant de loin l'instauration d'un Etat islamique, donc religieux, à un Etat juif laïque ... donc mécréant.

Sur les attermoissements des mouvements altermondialistes, **Caroline Furest** porte un jugement interrogateur : le monde de l'après 11 Septembre 2001 peut-il se résumer à des slogans simplistes du genre « *ni jihad, ni croisade* » ou encore, peut-il se réduire à des affrontements de type « *Bush contre Ben Laden* » ou « *Bush contre Saddam Hussein* », où il suffirait de ne pas choisir entre la peste et le choléra ? L'attaque du 11 Septembre 2001 n'est qu'un des épisodes dans la reconquête entreprise de longue date par l'islamisme, à commencer par les Frères Musulmans dans les années 1930. Il s'agit d'une déclaration de guerre non pas à l'administration Bush mais aux démocrates laïques du monde entier. Les attentats qui suivirent, à Bali ou en Tunisie avant même que n'éclate la guerre contre l'Irak, sont là pour le prouver. En réalité, il ne faut pas choisir entre la peste et le choléra mais entre la démocratie et l'intégrisme – nouveau totalitarisme.

## DU CÔTÉ DES FUTURS POSSIBLES

### suite

Comment expliquer qu'une certaine gauche [et une droite certaine] perçoit l'islamisme comme le nouveau danger totalitaire, un fanatisme en guerre contre les libertés individuelles, les droits des femmes, la laïcité, la démocratie et donc appelle à une résistance progressiste ... tandis qu'une autre gauche perçoit au contraire les islamistes comme un mouvement de « libération », révolutionnaire et donc d'une certaine manière progressiste ?

A l'évidence, la question du risque totalitaire, le prix que l'on attache ou pas à cette vigilance, départage ces deux camps « de gauche ». Nous sommes là au cœur d'un problème dont les racines remontent au débat sur le stalinisme, mais qui a traversé également celui sur le négationnisme, la guerre du Kosovo, le drame algérien et l'Iran.

Car tous ces débats, forcément passionnés, sont en fait les symptômes d'une fracture profonde divisant la gauche entre militants prioritairement tiers-mondistes et militants prioritairement anti-totalitaires, où encore la ligne de partage entre le racisme colonial et le racisme génocidaire (selon Michel Feher).

La crédulité de certains militants laisse parfois l'auteur. L'UOIF continue à vendre Les Protocoles des Sages de Sion dont sait pertinemment que ce sont des faux fabriqués au 19<sup>ème</sup> siècle par la police politique tsariste. Quant à l'ami des tiers-mondistes, **Youssef-Al-Qaradhawi**, il a non seulement lancé une fatwa approuvant les attentats kamikazes mais il approuve aussi clairement le fait de battre sa femme et invite à brûler les homosexuels (extrait de « *Le licite et l'illicite en Islam* » aux éditions *Al-Qalam / Paris*).

Concernant les débats qui ont agité la société française lors de l'avant-vote de la Loi sur « le voile à l'école », les intégristes islamiques ont systématiquement railler le féminisme, l'universalisme et la laïcité comme autant d'idées réactionnaires abritant on ne sait quelle arrière-pensées racistes. Le clou étant donné par le « témoignage » d'une jeune femme voilée déclarant « *Si une personne qui a commis l'adultère souhaite se repentir par la lapidation, c'est son choix et elle y va librement (sic).* »

Quant au modèle multiculturaliste porté principalement en Europe par les Pays-Bas et le Royaume Uni, **Caroline Fourest** s'interroge « *Celui-ci favorise-t-il vraiment l'harmonie sociale par le respect des différences, ou exacerbe-t-il les divergences au point de mettre en danger le vivre ensemble. L'assassinat du cinéaste Théo Van Gogh et l'attentat du 07 Juillet 2005 à Londres ont passablement secoué certaines certitudes...* »

Pour ce qui est de la France, dont le modèle se veut à l'opposé du multiculturalisme, l'auteur fournit les résultats d'un sondage réalisé auprès de 1006 personnes d'origine africaine (Maghreb et Afrique noire) montrant que 81 % répondants ont une image positive de la laïcité. Tout n'est donc pas perdu ...

Enfin, dans un chapitre intitulé « *Contre la mondialisation ou contre l'Occident* », CF s'attache à montrer que les intégristes musulmans ne militent pas contre l'uniformisation et la domination culturelle et économique de l'Occident par attachement au progrès, à la diversité, à l'autonomie et à l'égalité. Ils se battent contre la mondialisation en tant qu'occidentalisation, par crainte que la modernité n'empêche les musulmans de rester fidèle à une lecture fondamentaliste et archaïque de l'islam, notamment concernant les femmes et la famille.

In fine, pour **Caroline Fourest**, nous sommes confrontés à la troisième vague (non pas celle de **Alvin Toffler**) de totalitarisme de l'ère contemporaine. Après le nazisme et le stalinisme (perversion de l'idéal communiste), nous sommes face au totalitarisme intégriste musulman. Et là où se porte son inquiétude, c'est sur les comportements des « *compagnons de route* » de ce totalitarisme pour qui la révolution (dite tiers-mondiste) peut se faire (doit se faire ?) au prix du totalitarisme religieux. Et ce totalitarisme islamiste pourrait trouver des relais chez d'autres intégrismes religieux chrétien et juif aboutissant à une sorte de vaste complot mondial anti-femme.

***Pour les hommes / femmes épris de liberté, un ouvrage capital. A lire ad libitum !***

## DU CÔTÉ DES FUTURS POSSIBLES

### suite

*Le monde est dangereusement malade de ses mobilisations. Celles-ci commencent d'avoir raison de notre instinct de conservation : la voie est désormais ouverte à l'auto-extinction de l'humanité. Mais Peter Sloterdijk ne se contente pas de prononcer ce diagnostic alarmant sur notre époque. Il indique aussi la direction dans laquelle il faudra chercher les moyens de guérir le monde. Ce sont d'abord les moyens de la négation active et créatrice. Dans ce contexte, il prêt attention aussi à une renaissance asiatique, aux vertus thérapeutiques des modes de pensée de l'ancien Orient « où d'autres dramaturgies ont été développées pour les critiques de la volonté de vie que dans la civilisation occidentale de la mobilisation ». Il ne vise à rien moins qu'à une éthique alternative de la bonne mobilité.*

**Peter SLOTERDIJK**

### ***La mobilisation infinie : vers une critique de la cinétique politique*** ***Bourgeois – 2000 – 335 pages***

La cinétique philosophique qui est le fondement de l'interprétation des temps présents est au cœur de l'ouvrage de PS et part de trois axiomes. Premièrement, nous nous mouvons nous-mêmes dans un monde qui se meut lui-même ; deuxièmement, les automouvements du monde incluent et envahissent nos propres automouvements ; troisièmement, dans la modernité les automouvements du monde naissent de nos automouvements qui s'additionnent progressivement jusqu'à entretenir le mouvement du monde. A partir de là, on peut grosso modo explorer les relations qui existent, entre monde ancien, monde moderne et monde postmoderne.

C'est seulement parce qu'il en est ainsi que, dans la modernité, l'éthique peut directement naître de la cinétique. Il n'y a plus d'impératifs éthiques de type moderne qui ne soient pas en même temps des impulsions cinétiques. L'impulsion catégorique de la modernité est : pour avoir constamment une activité d'êtres du progrès, nous devons surmonter toutes les situations où l'homme est un être entravé dans son mouvement, un être immobilisé en lui-même, un être non libre, un être piteusement déterminé.

C'est aussi la raison pour laquelle l'automobile est l'objet sacro-saint de la modernité ; elle est le centre culturel d'une religion universelle cinétique, elle est le sacrement sur roues qui nous fait participer à ce qui est plus rapide que nous-mêmes. Qui conduit une voiture s'approche du divin, il sent son petit moi s'élargir en un Soi supérieur qui lui donne en patrie le monde entier des voies rapides et qui lui fait prendre conscience du fait qu'il a vocation à une vie supérieure à l'existence semi-animale du piéton.

Partout où les automouvements déchaînés provoquent des bouchons ou des tourbillons, des rudiments d'expériences naissent ; en elles, l'actif moderne se transforme en un passif postmoderne.

Plus loin, PS s'intéresse à ce qu'il nomme « *la chance d'une renaissance asiatique* ». il entend apprécier à sa juste valeur la singularité du culte que les Occidentaux vouent à l'Asie. Alors que l'Orient réel se précipite dans la mobilisation industrielle, scientifique, politique et militaire pour laisser derrière lui ses anciens modes de penser et d'être, l'Occident vit une asiatisation culturelle pour laquelle il n'y a pas de parallèle historique à moins que l'on accepte à titre d'analogie l'imprégnation de l'empire romain par des éléments de la culture gréco-hellénistique.

## DU CÔTÉ DES FUTURS POSSIBLES

### suite

Si aujourd'hui une antiquité asiatique est élevée au rang de modèle, il s'agit, par-delà ce qui nous est propre et ce qui nous est étranger, de l'esprit ancien en tant que tel. On peut aussi le formuler comme suit : par notre modernisation nous sommes devenus à nous-mêmes si inquiétants que les accents anciens et étrangers de l'Extrême-Orient commencent tout à coup à nous paraître familiers comme s'il s'agissait d'un idiome qui nous est connu depuis longtemps.

Qui cherche aujourd'hui une langue de la démobilisation la trouve plus facilement dans l'antiquité orientale où des dramaturgies différentes de celles de la civilisation et de la mobilisation occidentale ont été développées pour la cinétique de la volonté de vie.

Concernant les questions relatives au savoir, **Peter Sloterdijk** nous incite à considérer que tous les processus d'apprentissage que le genre humain accomplira dans le futur seront troublés par un problème de transmission presque insoluble – la question étant de savoir comment une intelligence acquise et incarnée par ceux qui ont appris à leurs dépens peut se transmettre à ceux qui n'ont pas appris à leurs dépens ; pour le dire d'une façon plus générale, comment des prises de conscience individuées peuvent-elles s'intégrer à des institutions sociales et à des systèmes techniques ? Seuls des individus peuvent faire preuve de sagesse, les institutions sont, tout au plus, bien conçues.

Sur le plan de la Politique, l'auteur nous dit qu'on ne doit plus considérer le vide comme faille dans le matériel ou comme écart entre deux grandeurs, mais comme un phénomène autonome, largement explicatif de nombre de démobilisations collectives. Comme contre – exemple, il cite l'Iran. La politique la plus crédible d'aujourd'hui est sans doute celle des ayatollahs iraniens, car nulle part ailleurs dans le monde l'écart entre ce que sont les politiques et ce qu'ils font n'est aussi minime que chez eux ; il sont de loin les hommes politiques qui ont le plus de caractère et les plus crédibles de notre époque.

Quand l'affairement politique commence à ressembler à un spectacle creux, ce serait un malheur si l'on mettait de vieux principes dans les nouveaux espaces vides. Il ne faut pas grand-chose pour que le vide soit une réceptivité. Si le primat de la réceptivité pénètre également le monde politique, une politique qui a une oreille pour l'incontournable devient pensable.

In fine.

Les civilisations développées entrent dans leur phase critique quand aucun appui extérieur ne montre plus aux individus leur mesure – quand aucune « *nature tutélaire* » ne gouverne plus spontanément leurs fonctions vitales. A partir de là, la connaissance de soi-même devient l'un des grands thèmes du savoir-vivre. Le regard vers l'intérieur doit découvrir des ordres qui compensent la perte des synchronies anciennes entre l'homme et la nature. A partir de là l'espoir de la raison repose sur une « *loi intérieure* » qui, après le détachement et l'isolement extérieurs de l'homme, veille aux bonnes orientations.

Mais l'existence ne se compose pas seulement de ses accidents, ce qui lui réussit est encore plus important. Au « *Soi toi-même* » répond aussi « *Inventez-vous !* ». Et de citer le poète **René Char** « *Nous n'avons qu'une ressource avec la mort : faire de l'art avec elle* ».

Et nous touchons le point le plus névralgique de la crise de l'époque présente. Aussi longtemps que la modernité n'avouera pas qu'elle s'est établie discrètement mais inflexiblement comme le règne du temps de la Fin, aussi longtemps elle restera crispée avec une violence inconsciente dans sa prétention selon laquelle aucun autre temps ne doit plus faire date. D'un côté, la modernité ne peut voir venir après elle que le pire ; d'un autre côté, le pire se trouve exactement sur l'itinéraire qu'elle s'interdit de quitter, parce qu'elle ne considère pas comme pensable une alternative par apport à elle ...

*Un ouvrage difficile, foisonnant, salutaire.*

## DU CÔTÉ DES FUTURS POSSIBLES

### suite

« Le mode de vie des américains n'est pas négociable » : cette phrase de Bush père, passée à la postérité, résume pour beaucoup l'attitude des USA sur les questions d'environnement. Du refus de ratifier le protocole de Kyoto (CCCC) aux déclarations fracassantes sur l'exploitation pétrolière en Alaska, l'Administration américaine semble sacrifier l'écologie à la prospérité. Alors que les seuls USA rejettent autant de gaz à effet de serre (GES) que les 150 États les moins développés de la planète où vivent plus de 2,5 milliards d'habitants.

Comment comprendre l'entêtement américain ? Que rôle y joue le libéralisme économique ? Et le poids des traditions et de la culture ? L'attitude de G.W. Bush fait-elle l'unanimité ?

Un ouvrage de décryptage nous est proposé, qui révèle aussi des traditions et des pratiques américaines moins connues : par exemple la protection des espaces naturels, avec les Parc Nationaux, ou encore les États et entreprises « écolo-responsables ».

**Olivier DELBARD**

### **Prospérité contre écologie ? L'environnement dans l'Amérique de G.W. Bush** **Lignes de repères – 2006 – 145 pages**

L'ouvrage de **Olivier Delbard** s'articule en trois parties :

- L'Administration Bush et la protection de l'environnement, prospérité avant tout
- Les USA pionniers de la protection de l'environnement, Ecologie et prospérité
- Prospérité et écologie, les mobilisations de « l'autre Amérique » pour l'environnement

L'une des ambitions de OD est de décrypter cet état de fait : comment l'Amérique est-elle arrivée à se forger une image si négative dans le domaine de l'environnement et de la protection de la planète ? Quelles sont les raisons qui expliquent un tel isolationnisme sur la scène internationale ? Par ailleurs, l'auteur tente de rétablir une certaine vérité, ou en tout cas de rendre compte d'une situation américaine beaucoup plus complexe et paradoxale que veulent bien nous faire croire les mass-médias réducteurs et autres imprécateurs.

Il propose donc de montrer une autre réalité de l'Amérique en matière d'environnement, celle d'un Pays qui fut souvent pionnier en matière de protection des espaces naturels et de législations environnementales, d'un Pays qui, loin de son image actuelle, a pu aussi être une référence, voire même parfois un modèle. On n'oubliera pas que plus de 25 % du territoire des USA sont des zones aujourd'hui protégées [13 % en France]. Cet incroyable paradoxe est le fruit de l'Histoire des USA, de l'aventure de ce « rêve américain » souvent caricaturé. Les rappels historiques développés permettent de mieux analyser et comprendre « comment on est arrivé là ».

L'idée dominante actuelle, la priorité, est l'amélioration de l'environnement (il n'est question ni de protection ni de défense de l'environnement) qui est subordonnée au développement et à la croissance de l'économie. Les USA se comparent à ce propos aux deux géants émergents, la Chine et l'Inde, avec lesquels ils ont signé un accord de partenariat en matière de lutte contre le changement climatique. Mais là où l'Administration Bush va plus loin que les précédentes, c'est dans sa volonté de remettre en cause les fondements même de la légitimité constitutionnelle des Lois fédérales. Est soulevée de manière radicale la question du rôle même de l'Etat fédéral en matière d'environnement et de gestion des ressources naturelles. Ainsi, la production et la commercialisation à l'échelle mondiale d'OGM (Organisme Génétiquement Modifiés) n'est, d'une certaine façon, que l'aboutissement ultime de cette logique productiviste et utilitariste qui vise à contrôler toujours plus l'environnement naturel.

## DU CÔTÉ DES FUTURS POSSIBLES

### suite

Et pourtant ...

L'environnement a depuis toujours été un élément constitutif de l'identité américaine, et l'Amérique (USA), loin de l'avoir toujours conquis, détruit, négligé, l'a aussi protégé et préservé, allant même jusqu'à octroyer une valeur intrinsèque, au-delà des intérêts particuliers et des enjeux matérialistes.

Si les pouvoirs publics décident, dès 1832, de faire des sources chaudes de Hot Spings, dans l'Arkansas, une « *réserve nationale* » (national reservation) et, quelques trente ans plus tard (1864), de céder à l'Etat de Californie la vallée de Yosemite pour en faire un parc naturel pour le public, la volonté politique du pouvoir fédéral de gérer directement une « *mise à l'écart* » de certains espaces naturels date de 1872, quand le Président Ulysses Grant crée le premier parc national à Yellowstone. C'est une première dans le monde.

En 1885, c'est l'Etat de New York qui sanctuarise une zone des Adirondacks.

En 1892 fut fondé le Sierra Club, non seulement comme club alpin de découverte des montagnes de la côte pacifique, mais aussi comme association destinée à la préservation des forêts et des montagnes de la Sierra Nevada. Très rapidement le Sierra Club devint la référence en matière de découverte et de protection de la nature. De nos jours, cette doyenne des associations environnementales est un groupe de pression incontournable, fort de plus de 750 000 membres à travers les USA.

Au 20ème siècle, le New Deal fut une période transitoire entre la gestion utilitariste des ressources naturelles, telle qu'elle avait été mise en œuvre au début du siècle, et de nouvelles approches éthiques et philosophiques de l'environnement inspirées par les découvertes de l'écologie et de la gestion des ressources. On trouve à ce moment de l'Histoire américaine une symbiose entre une éthique de l'environnement radicalement nouvelle avec le prolongement des conclusions de chercheurs plus anciens sur le rôle de la nature dans la constitution de l'identité américaine (principalement la doxa de la « *frontière* », portée jusqu'à la fin du 19ème siècle).

Plus près de nous, la Loi sur la protection des espèces, l'Endangered Species Act (ESA), votée en 1973, est l'un des fleurons de la législation des USA en matière d'environnement. Cette Loi, l'une des plus contraignantes au monde, aura été, dès sa mise en application, soumise à de très fortes controverses. Elle est aujourd'hui l'une des cibles prioritaires de l'Administration Bush, et certains représentants au Congrès en font un cheval de bataille permanent. Le cas de la protection de la chouette tachetée des forêts du Nord-Ouest est un exemple emblématique des affrontements entre ceux qui font de la préservation du patrimoine naturel une priorité éthique, esthétique et historique ; et ceux, représentants de l'Amérique du développement et de l'expansion à tout prix, farouchement attachée à la liberté des individus, personnes physiques ou morales, face aux abus du pouvoir fédéral.

Dans une période encore plus récente, on constate que l'écologie profonde marque durablement de son empreinte le mouvement écologiste américain, qui se radicalise au cours des années 1980-90 en se plaçant ouvertement dans une perspective idéologique anticapitaliste, attitude que rejettent les tenants de l'écologie réformiste traditionnelle.

Le livre de **Olivier Delbard** se clôt avec un chapitre intitulé « *Quand les entreprises entrent en scène* », dans lequel on retrouve, avec ses spécificités évidemment, la césure entre les entreprises – notamment du pétrole et du charbon – qui souhaitent continuer « *business as usual* », tandis que d'autres cherchent à se « *verdir* » - parfois par opportunisme, mais peu importe – et entrent en croisade contre l'Administration fédérale, trouvant ici et là des relais politiques comme en Californie avec le Gouverneur **Schwartzenegger**, pourtant élu Républicain. Comme quoi, rien n'est simple ...

**[www.lignes-de-reperes.com](http://www.lignes-de-reperes.com)**, pour consulter le dossier thématique et les actualisations.

## DU CÔTÉ DES FUTURS POSSIBLES

### suite

*La révolution de l'hydrogène aura-t-elle lieu ? Alors que le prix du baril de pétrole s'envole, que la boulimie énergétique de la Chine et de l'Inde ne fait que croître, et que production et consommation de carburants fossiles menacent de plus en plus l'environnement, le monde entier mise sur l'hydrogène. Les USA visent « une économie hydrogène complète vers 2040 ». L'Islande veut devenir indépendante énergétiquement grâce à l'hydrogène et aux énergies renouvelables d'ici 2020. La France, qui s'y investit depuis 2005, en ferait un allié du nucléaire. La Chine produirait des véhicules à hydrogène dès 2009. Les constructeurs automobiles multiplient les prototypes, les transnationales de l'énergie investissent des centaines de millions d'Euro par an.*

*Transports, production d'électricité, industrie, électronique portable : l'hydrogène, nous promet-on, bouleversera nos modes de vies. Réputé inépuisable et propre, il permettrait de lutter contre le changement climatique, et nous rendrait notre indépendance énergétique. Annonces sans lendemain ou amorce d'une nouvelle ère ? A quand « l'économie – hydrogène » ?*

Stephen BOUCHER  
La révolution hydrogène  
Le Félin – 2006 – 160 pages

Voilà un ouvrage fort pédagogique et qui sait faire la part des choses entre un enthousiasme compréhensible et des réalités obligeant à gérer la transition énergétique dans le temps.

Les titres des chapitres sont révélateurs :

- CH01 Les fables de l'hydrogène
- CH02 L'hydrogène, vecteur d'avenir
- CH03 Rapide retour sur le passé avant de s'enflammer
- CH04 Premier défi : produire de l'hydrogène en masse et proprement
- CH05 Second défi : transporter, stocker et distribuer l'hydrogène
- CH06 Troisième défi : convertir l'énergie chimique en énergie utile
- CH07 L'industrie à la conquête du marché
- CH08 Comment séduire le consommateur
- CH09 L'hydrogène sera-t-il « environnementalement correct » ?
- CH10 De l'économiquement possible au politiquement souhaitable

La science propose, le marché dispose & Le passé nous a légué cinq conditions incontournables qu'hydrogène et piles à combustibles [PAC] devront respecter, quelles que soient leurs qualités intrinsèques. Ce sont ces cinq conditions que l'auteur détaille dans les dix chapitres qui sont énumérés supra.

Chaque maillon de la chaîne hydrogène est essentiel. Des priorités pour la R&D se dégagent toutefois : améliorer le stockage de l'hydrogène, réduire le coût des PAC d'un facteur 2 à 100 selon les applications, baisser le coût de production de l'hydrogène dans émission de gaz à effet de serre [GES] ou avec capture du CO<sub>2</sub>, et doubler la durée de vie des piles.

Les technologies de l'hydrogène sont elle une variété de plante exogène amenée dans un biotope évolué et déjà conquis par des espèces particulièrement résistantes. Pour faire prendre racine puis conquérir de nouvelles terres à cette espèce fragile mais prometteuse, d'entrepreneurs « semeurs d'hydrogène » cherchent les premières anfractuosités du terrain qui leur permettront d'acquérir un savoir-faire, de fortifier leurs plants, de les sélectionner, et de les préparer pour essayer ailleurs.

## DU CÔTÉ DES FUTURS POSSIBLES

### suite

Dans le domaine des PAC, deux firmes françaises, AXANE et HELION, illustrent l'utilisation du créneau de la production décentralisée spécialisée d'électricité pour ouvrir de nouveaux débouchés dans le domaine des équipements portables et des transports.

- Un point capital est peu abordé dans le livre de SB, c'est celui des conséquences politiques engendrées par la multiplication des producteurs autonomes. Si ceux-ci devenaient accessibles au plus grand nombre, ce serait, au moins pour les particuliers et les TPE, la fin d'une dépendance vis-à-vis des grandes organisations centralisées productrices d'énergie.

Toujours concernant les PAC, en matière de co-génération, l'auteur cite la concurrence des moteurs Stirling.

Aussi appelé « moteur à air chaud », il est constitué d'un cylindre renfermant de l'hélium et d'un piston récupérant l'énergie mécanique de la détente du gaz. Silencieux, il offre un rendement élevé et s'adapte à de nombreux carburants. Sa maintenance est aisée mais son coût de fabrication reste encore peu compétitif.

Autre entreprise significative, PaxiTech Fuel Cells, Systems and Technologies, est la première « start-up » du domaine des nouvelles technologies de l'énergie. S'appuyant sur une conception novatrice, elle construit et vend des PAC pour des produits mobiles tels que lecteurs de CD, ordinateurs portables, PDA, outillage sans fil, appareils qui nécessitent de 1 à 150 W de puissance.

Il ne faut pas oublier que Hydrogène et PAC sont des technologies perturbatrices : elles menacent des solutions déjà bien installées, sans imposer encore par des qualités propres sur l'ensemble des critères de concurrence. L'émergence d'une filière industrielle se fera donc par un processus de diffusion très graduel, à partir d'applications spécialisées.

Côté écologie, que se passe-t-il ?

Si l'on combine chaque étape de la filière hydrogène, le nouveau vecteur sera-t-il, oui ou non, bon pour l'environnement ? Permettra-t-il de meilleurs rendements énergétiques que les alternatives possibles ?

Contrairement à ce que prétendent certains, sans doute pour des raisons mercantiles, il n'y a pas de solution « zéro pollution ». Des appréciations plus nuancées doivent être portées à la connaissance du public, des médias et des décideurs politiques afin de lever les ambiguïtés et permettre les choix optimaux.

- A ce titre, le projet de la société néerlandaise GASUNIE dont nous avons déjà parlé dans la revue futurWest, est sans doute le plus crédible puisque basé sur l'électrolyse de l'eau de mer via un méga parc off shore d'éoliennes. Seule la construction et l'installation des éoliennes est susceptible de dégager des GES ; mais en exploitation, en transport et en distribution, il n'y aura (aurait ?) effectivement aucune pollution.

Pour terminer sur une note optimiste, citons ce que Stephen Boucher nous apprend à propos du Royaume-Uni. Le UK Fuel Cell Vision Paper programme une recherche continue dans les prochaines années, avec une phase de démonstration permettant notamment aux consommateurs de se familiariser avec les nouvelles technologies, et cela jusqu'en 2007, suivie d'une phase de diffusion progressive (2008 – 2012) et d'une accélération nette de la commercialisation pour des applications très diverses, le retrait du soutien gouvernemental, la croissance de l'infrastructure hydrogène, et un rôle grandissant des énergies alternatives après 2013. Heaven !



## DU CÔTÉ DES FUTURS POSSIBLES

### suite

*Soixante-dix ans après 1936, notre société a profondément changé. Les départs en vacances sont devenus massifs. La France accueille plus de touristes étrangers chaque année qu'elle ne compte d'habitants. La durée du travail sur une vie a été réduite de plus du tiers, la maison avec jardin est devenue est rêve majoritaire, l'économie touristique porte des régions entières. Cette initiation populaire (et inégalitaire) aux temps libres et son corollaire, la mobilité de masse, ont modifié, bien au-delà de ces faits quantifiables, nos façons de vivre.*

*Les gestes, les lieux, les normes et les valeurs construites pour occuper nos temps libres sont en train de devenir les bases de notre culture collective, bousculant les liens sociaux et politiques, remettant en cause la place centrale du travail, favorisant l'étalement urbain. Il s'agit d'une culture individuelle et mobile où chacun joue sans cesse avec l'absence et l'abstention : zapping, divorce, déménagement, voyage, portable, Internet E forment un tout, avec une privatisation des liens sociaux, des exclusions féroces, une crise du collectif et, malgré tout, certaines solidarités. Et d'extraordinaires libertés quand on accède au droit de choisir ses mobilités ! Société paradoxale que cet essai analyse avec passion, optimisme et inquiétudes.*

**Jean VIARD**

### ***Eloge de la mobilité, Essai sur le capital temps libre et la valeur travail*** ***L'Aube – 2006 – 200 pages***

L'évènement le plus neuf et le plus positif des changements récents dans nos sociétés développées est l'allongement de l'espérance de vie. Encore aujourd'hui, en France, nous gagnons près de trois heures d'espérance de vie par jour. On le sait d'ordinaire mais, les morts ne parlant pas, personne ne compte le temps non vécu par les générations précédentes. On a oublié ces vies courtes, les femmes mortes en couches, les nourrissons sans espérance. Tout cela rend difficile la perception des changements liés à la durée de la vie nouvelle.

Ainsi début le livre de *Jean Viard* consacré à la mobilité sous bien des aspects.

On ne fait pas plus souvent ce que l'on faisait moins souvent avant. La vie s'organise autrement, avec de nouvelles pratiques et de nouvelles relations qui nous amènent à avoir de nouveaux rapports aux lieux et à la mobilité, de nouvelles relations entre nous, et à la part objective de la réalité, l'absentéisme social. Il y a, sous l'inflation quantitative de certains rapports, un quasi changement de la nature même des enjeux sociaux et existentiels.

Ainsi, derrière la réduction massive du temps de travail au 20<sup>ème</sup> siècle, se cachent, pour les femmes, une place nouvelle et un accès à une plus grande autonomie économique qui ouvre à d'autres autonomies. S'ensuit un profond bouleversement du temps familial, et des relations entre le monde du travail et familles, ce qui repose la question des relations entre temps de travail, temps scolaire et temps de la famille. Faute d'une vraie remise à plat des temps sociaux, c'est souvent le temps de la famille, surtout des couples et des enfants, qui est pris en sandwich, entre les deux autres ; ou les femmes qui se sacrifient par un sur-travail, soit en choisissant des carrières moins intéressantes, un travail à temps partiel subi, ou la non-naissance d'enfants ...

Dans le monde du travail, comme dans celui de la cité, nous restons massivement dans des cadres issus du « *temps des hommes* », étant entendu que les femmes, « *par ailleurs* », s'occupent des enfants et de la famille. Intégrer totalement les femmes dans l'espace professionnel et public imposera de reposer la question de l'organisation des temps sociaux et sans doute même du modèle de société que nous voulons.

## DU CÔTÉ DES FUTURS POSSIBLES

### suite

Les pratiques du « *temps libre* » organisent les relations dans les logements comme dans la rue, clivent les groupes sociaux et les générations, transmettant des structures culturelles des parents aux enfants et réciproquement. Ces activités ne sont plus des « *passé temps* » mais des « *constructeurs de temps* » d'une nouvelle culture à l'œuvre. Elles rythment nos vies comme hier les cloches des églises et les sirènes des usines. Et ici, comme en matière de vacances, le modèle du temps libre de repos inactif, décompression de l'individu fatigué, cède la place à un modèle de temps libres actifs, alternatifs à l'hyperactivité professionnelle. Un modèle qui génère de plus en plus de déplacements, de relations et de rencontres. Le modèle d'une société de l'amitié sous toutes ses formes qui s'affranchit du lien travail / repos. Des temps libres quasi stressés se battent avec le stress du travail.

Dans cette société de mobilité et de trajet, la bataille centrale devient celle du pouvoir de choix des changements de direction. Qui décide du déménagement, le divorce, le licenciement ... ? Cela implique tout en à la fois de nouvelles libertés et des nouvelles formes de protection, et de nouvelles formes de responsabilisation.

Dans autre registre, l'auteur nous emmène visiter « *la mise en loisir du territoire* » à travers toutes les formes de mobilité vécues ces dernières décennies. Le temps libéré, avec ses caractéristiques contemporaines, favorise fortement les moments que nous passons dans nos maisons, et à l'inverse, nos déplacements hors de nos maisons. Ce double mouvement, plus de chez soi ET plus de dehors, absorbe la masse de temps libre que nous avons conquise en un siècle.

Les victimes de ce « *tri territorial sélectif* » sont ceux dont le logement n'évolue pas, qui restent dans les « *mauvais* » quartiers et qui sont peu mobiles. Le phénomène parfois se superposent et construisent cette part de notre société faiblement dotée en capital spatial et qui est de plus en plus exclue de la mobilité qui intègre, y compris pour l'accès au travail.

Sur le tourisme, JV pose en regard d'ethnologue. Car le tourisme a eu une influence si considérable sur notre vision des territoires, leur valorisation imaginaire et leurs valeurs d'usage, qu'il n'est plus possible aujourd'hui de penser le territoire de France – et d'une bonne part de l'Europe et du Monde – hors de sa grille de lecture. Ainsi, le tourisme a-t-il été un grand marqueur de hauts lieux, surtout depuis 1830-1860, et sans doute le marqueur essentiel de la mise en désir des lieux depuis 1960-1970. Une toile désirable tendue sur la toile productive et administrative, mais très largement tendue par des acteurs non organisés, à côté des stratégies publiques dominées par la culture du travail et du logement.

Comment comprendre autrement que, depuis le début du 21<sup>ème</sup> siècle, la population augmente dans (presque) tous les villages de France ? Comment comprendre depuis trente ans la croissance démographique du littoral méditerranéen, des zones alpines autour de Grenoble, et plus récemment d'une forte part de la façade atlantique ? Le tourisme n'explique pas tout. Mais quand même ...

Si on y ajoute le rêve de 80 % des Français d'être propriétaire d'une maison individuelle (en ville ou en campagne), on comprend mieux l'angoisse des urbanistes face à des mobilités qu'ils ont rarement cherché à comprendre.

Dans une dernière partie de l'ouvrage, Jean Viard revisite l'effet produit par les « *35h* » et tous les mécanismes afférents de RTT. Il constate qu'au final, huit ans après la Loi, les salariés concernés ne rejettent pas cette modification, même si, ici ou là, des insatisfactions demeurent. La famille, les loisirs, le repos, dans l'ordre, sont les grands gagnants de ses réajustements de temps. Il demeure néanmoins que ce sont les salariés qui bénéficiaient au départ d'un capital économique et culturel conséquent qui y sont restés les plus favorables. On notera au passage le porte à faux qui devient aigu entre des processus d'auto-organisation des temps libres maintenant répandus dans toutes les catégories sociales et le fait que l'autonomie du plus grand nombre reste faible dans la sphère productive.

## DU CÔTÉ DES FUTURS POSSIBLES

### suite

*On connaît l'état des lieux de la protection sociale : la dégradation de la situation financière de la Sécurité Sociale ; la contrainte démographique qui bouleverse le domaine des retraites et de la dépendance ; la tentation de transférer sur des assurances privées, volontaires ou obligatoires, une partie des dépenses.*

*Dans l'ouvrage présenté ici, sont mises en lumière les grandes données du problème plus souvent oubliées. On y rappelle notamment le rôle déterminant de la protection sociale dans la réduction des inégalités par la redistribution. On souligne ensuite la nécessité d'une transformation du travail des seniors en vue de régler la question des retraites, d'une plus grande attention à la santé au travail pour réduire les dépenses de santé, d'une redéfinition des objectifs de la protection sociale en matière d'emploi : comment lutter contre la pauvreté qui touche désormais largement les actifs tout en favorisant l'emploi des moins qualifiés ?*

**Arnaud PARIENTY**

**Protection sociale : le défi**

**Gallimard (Folio) – 2006 – 300 pages**

Ce qui est d'emblée agaçant avec l'ouvrage d'Arnaud Parient, c'est le nombre d'erreur qu'il contient. Ainsi, dès la page 31 il nous parle de régimes publics de Sécurité Sociale (il n'y a pas de SS en France, au sens strict et berevidgien du concept) pour les salariés du privé alors que ce sont des régimes ... de droit privé ! Sur le (pseudo) réforme des retraites de 2003, il écrit (p.38) que celles-ci a rapproché les conditions faites aux fonctionnaires de celles des salariés du secteur privé ; première nouvelle, si partir avec une pension de retrait calculée sur les vingt cinq meilleures années de salaires (secteur privé) ou sur les six derniers mois de salaires (secteur public), ce n'est pas du tout la même chose !

Plus loin (p.43), il écrit que l'âge légal de départ en retraite est fixé actuellement à 60 ans. Erreur, l'âge légal de la retraite a toujours été et est resté fixé à 65 ans en France. La réforme de 1983 a simplement introduit la possibilité (pas l'obligation) pour les salariés du secteur privé de faire jouer leurs droits à pension à partir de 60 ans révolus, à condition de posséder l'intégralité des trimestres validés, soit 150 trimestres à l'époque, 160 de nos jours, 164 en 2012 et vraisemblablement 168 en 2020. Etc...etc... il fait aussi la confusion entre cotisations sociales et impôt, ne comprenant pas que la CSG est bien un impôt de par sa nature et de par son calcul.

Ces réserves exprimées, que retenir du livre d'A.P. ?

Sur les difficultés à réformer en France, on retiendra l'exemple donné pour la Suède, au demeurant bien connu des stagiaires de Futuroouest.

La Suède fournit l'exemple d'une réforme radicale, très longuement débattue (près de quinze ans), puis appliquée rapidement. La réforme radicale adoptée en 1994 a vu son application étalée sur sept ans et prévoit une période de transition de quinze ans. Un nouveau régime public de retraite est créé en deux parties : 16 points de cotisation pour le régime par répartition, 2,5 points pour le régime par capitalisation. Les cotisations sont créditées virtuellement sur des comptes individuels, ce qui fait que chacun sait chaque année quels sont ses droits, selon un système proche des régimes complémentaires français par points (Arrco-Agirc). Au moment de la retraite, le capital virtuel accumulé est converti en pension de retraite en tenant compte de l'âge de départ et de l'espérance de vie de la génération à laquelle appartient l'individu, de façon à maintenir en permanence l'équilibre du système. L'âge de départ est librement choisi après 61 ans. Enfin, une agence gouvernementale organise la capitalisation en sélectionnant les fonds de pension et en servant d'intermédiaire. Cette réforme semble une réussite remarquable, qui doit beaucoup à la culture du consensus chère aux pays scandinaves.

## DU CÔTÉ DES FUTURS POSSIBLES

### suite

[A.P. aurait aussi pu ajouter que cela tient à l'écart entre les pensions de retraite servies. Pour un écart moyen de 1 à 3 en Suède, on est à 1 à 7 en France ! Le consensus a aussi un coût qui s'appelle cohésion sociale.]

Le livre d'Arnaud Parienty est construit autour de premiers chapitres qui représentent une énumération de constats.

Le Chapitre 4 aborde ce qu'il nomme « les dangers de la privatisation ».

Le Chapitre 5 est consacré au travail, le grand oublié des réformes. Mais curieusement, l'auteur reprend des données utilisées jusqu'à l'usure totale par les pouvoirs publics et le tambour médiatique, c'est-à-dire le taux de chômage et ses différentes composantes, c'est-à-dire un indicateur pauvre, artificiel et manipulable à souhait. Pourquoi ne pas utiliser, comme le fait l'OCDE, le TES (Taux d'Emploi Standardisé) ? Cet indicateur-là mesure avec précision le pourcentage de la population âgée de 15 à 64 ans qui a réellement un emploi (salarié, indépendant, libéral) ; il est infalsifiable.

Sur la pauvreté, A.P. prend acte que, contrairement à une opinion répandue, le nombre de pauvres ne semble pas avoir augmenté en France depuis 1990. Mais les pauvres ne sont plus les mêmes : actifs, plus jeunes, habitants les villes, ils bénéficient moins souvent que par le passé de la solidarité de la famille ou du voisinage. Face à ces nouvelles figures de pauvreté, la protection sociale fondée sur l'assurance (système bismarckien) est mal armée.

Pour y remédier, l'auteur signale trois procédés possibles, parfois déjà mis en œuvre comme l'impôt négatif (USA) ou prime pour l'emploi (France) mais qui ne résolvent pas la question des personnes sans activités économiques.

L'allocation compensatrice de revenu imaginée par Roger Godinot qui a l'inconvénient de figer les situations de départ.

Le revenu d'existence sur lequel l'auteur n'a qu'une vague connaissance ; il cite d'ailleurs un chiffre de 300G€ qui n'a rien à voir avec les réalités [voir ce sujet FuturWest n°19 – Allocation Universelle & Développement Durable].

Le système de protection sociale est menacé d'éclatement. Il n'exprime plus la solidarité mais la diversité des statuts. Il ne faut pas s'en étonner : le système français est fondé sur l'emploi et la société salariale a elle-même éclaté. Ne restant alors que deux solutions : poursuivre dans la voie actuelle, qui consiste à laisser le système exploser tout en mettant en place des filets de sécurité minimale pour colmater les brèches ; ou refonder la Sécurité Sociale sur la base du lien politique dans la logique beveridgienne des sociétés scandinaves (et du Royaume-Uni ...).

En réalité, il y a bien plus de deux solutions, mais encore faut-il sortir du cadre étriqué de l'idéologie dominante pour aller explorer des pistes novatrices, humanistes et porteuses d'avenir. Ce que ne fait pas le livre d'Arnaud Parienty.

Domage ...

## Travaux de Recherche

- Le nouveau thème de recherche lancé ce printemps 2006 : « *Entrepreneur 2022* », sachant que l'on s'intéresse plutôt aux entrepreneurs dirigeant des TPE ou des PE, se poursuit et devrait donner l'occasion d'une conférence en Avril 2007.
- Sur le thème « *Prospective et Politique* », un séminaire interne s'est tenu le Samedi 20 Janvier à Lorient.
- Les personnes intéressées peuvent se faire connaître, soit par Tel au 02 97 64 53 77, soit via la rubrique contact du site [www.futuroouest.com](http://www.futuroouest.com)

## Conférences

- « *L'Inde, un éléphant dans la Mondialisation* »  
Conférence de Jean-Joseph BOILLOT, le Vendredi 02 Mars 2007  
18h00 – 20h00, à Lorient.
- « *Entrepreneur 2022* »  
Conférence de Liam FAUCHARD & Hervé GOUIL, Jeudi 19 Avril 2007  
18h00 – 20h00, à la CMA de Ploufragan

## Colloque

- En préparation, un Colloque sur « *Les 50-70 ans dans la société française* », au printemps 2007.

## Formations

- *Initiation à La Démarche Prospective*  
30 Mars 2007  
25 Mai 2007
- *Mutations, Monde actuel et Prospective*  
05 & 06 Avril 2007
- *Séminaire de Prospective Appliquée*  
13 – 14 - 15 Juin 2007